



CTPIR IDF-OM du 28 Mai 2010

DECLARATION PRELIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Formation est un axe important de la vie institutionnelle. Des personnels bien formés, c'est garantir la qualité du service Public. Et nous sommes sûrs que les différents PTF se seront acquittés de leur tâche en tenant compte des lourdes contraintes qu'ils ont à gérer : directives nationales, directives régionales, besoins repérés et bien sûr, leur budget... Les enjeux ne sont donc pas de savoir si nous validons le travail de ceux dont nous défendons l'honorable tâche. La question du formatage de la formation a été longuement débattue ainsi que celle de sa privatisation. Mais entre la pédagogie et la rentabilité, c'est le cœur de Bercy qui a choisi.

Nous ne sommes pas dupes : la formation est en suris. Quel sera son budget en 2011 ? La politique d'austérité l'a dans son collimateur et la « si chère » pédagogie ne sera qu'un dommage collatéral de plus. Est-il nécessaire de parler des personnels des PTF et de l'ENPJJ qui, à coup sûr, paieront les frais d'un dégraissage massif ? Voilà où sont les véritables enjeux.

Que se passe-t-il réellement sur votre périmètre, Monsieur le Président ? Sous couvert d'une réorganisation raisonnée, nous arrivons à une désorganisation totale. Pas de repos dans la valse des cigles et des personnels. Vous tirez tout azimut jusqu'au malaise. Mais cette donnée n'est pas quantifiable en statistiques. C'est peut être pour cette raison qu'elle est toujours considérée en quantité négligeable.

Mais parlons de la réalité dont vous avez la charge et la responsabilité, sur votre Direction Interrégionale au format planétaire. Nous vous avons écrit le 19 avril 2010 relativement à des problèmes de paiement dans les DOM-TOM. Votre réponse sous la forme d'un « Tout va très bien Madame la Marquise » laissait présager que les problèmes étaient enfin derrière nous. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas, même à la veille de ce CTPIR.

Vous préférez lancer des expérimentations comme les agents de sécurité, sans consolider l'existant. Vous êtes capables de demander des comptes sur des projets comme les séjours de remobilisation, sans vous assurer de leur financement. Vous demandez le recrutement de famille d'accueil sans garantir leur paiement. Face à ces injonctions paradoxales, les Directions Territoriales déjà fortement touchées par les restructurations font des bidouillages pour que les services n'exploient pas et pour que vos statistiques soient correctement remplies.

C'est la crédibilité de votre discours qui est en jeu. Vous êtes responsable du bon fonctionnement de vos services. Mais sachez, Monsieur le Président, que vous auriez tort de vous sentir attaqué par nos propos. C'est la vie des personnels qui sont dans votre périmètre qui nous intéresse. C'est l'exigence éthique et notre engagement auprès de notre public qui nous font dénoncer vos discours qui ne prennent pas corps dans la réalité.

Nous soulignons le dévouement des petites-mains de la Protection Judiciaire de la Jeunesse que l'on trouve dans les services, les PTF et les Directions Territoriales. Elles accomplissent un travail colossal, écartelées quelles sont entre les injonctions d'une administration qui a perdu son sens et les besoins réels du terrain. Elles effectuent avec professionnalisme cette mission de service Public dont chaque citoyen peut être fier, tout en préservant le public dont nous avons la charge, de la violence de réformes qui ne sont pas faites pour eux.

Mais nous, nous prenons nos responsabilités dans la défense du service Public et dans la protection des personnels de terrain qui vous servent de pare-feu. Nous avons informé le cabinet du ministère de ces retards de paiement de plus de 6 mois qui rendent impossibles l'accomplissement des missions régaliennes qui incombent à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Concernant le dialogue social, nous vous rappelons que vous avez pu affirmer sans nuance, dans une note de cadrage sur la formation, que le plan de formation avait été voté à l'unanimité. Cela laissait croire que tous les participants du CTPIR, organisations syndicales comprises, avaient parlé d'une seule et même voix. Cela relève de la manipulation. Et malgré le démenti de la CGT-PJJ sur ce sujet fait le 8 avril 2010, vous avez persévéré par le silence, bafouant du même coup les règles essentielles du dialogue social mais surtout de la Charte votée au niveau ministériel qui demande « à veiller au bon échange de l'information et d'être clair sur les enjeux ».

Quant à ceux qui pourraient sous entendre que la CGT PJJ se désintéresse de la question de la formation et de la pédagogie en ne siégeant pas ce jour, nous leur demanderons au moment voulu par quel artifice pédagogique vont-ils expliquer aux personnels de l'hébergement, que l'on privatise leur outil de travail ? Par quel argument pédagogique vont-ils défendre la pédagogie de la contention ? Par quelle pirouette pédagogique vont-ils justifier qu'un agent de sécurité vaut 4,8 de leur poste ? Et enfin sur quoi vont-ils fonder le fait qu'un agent de sécurité puisse être porteur d'une pédagogie ?

Aujourd'hui l'enjeu est simple : soit vous retirez devant nous le projet de surveillance privée dans les EPE, soit nous refusons de siéger dans ce qui ne serait que l'apparence d'un dialogue social. Nous vous avons écrit le 25 Mai 2010 et votre réponse du 27 Mai 2010 semble sans appel : C'est non ! Nous vous informons donc que le cabinet de la Ministre et le Directeur de la PJJ sont informés de la position de la CGT-PJJ. Que des contacts ont été pris non seulement avec les organisations syndicales du Ministère de la Justice concernées par ce dossier mais aussi avec les organisations territoriales de la CGT et notamment l'Union Départementale 93 et l'Union Régionale Ile-de-France.

Cette « expérience » qui n'est que le début de la privatisation des hébergements du service public de la PJJ, vient comme par hasard après la tentative de recrutement d'intérimaires sur cette région. Même si cette « expérience », n'était liée qu'à la volonté de transférer budgétairement du titre 2 (personnels) sur du titre 3 (fonctionnement), ou de répondre à la commande de Bercy de limiter le nombre de contractuels, elle est inacceptable pour la CGT. Et nous ne parlons pas des questions liées au recrutement de personnels non formés qui ne devraient pas intervenir dans l'éducation selon les normes du Code de la Famille et de l'Action Sociale.

Toutes ces raisons font que nous suspendrons notre rencontre avec le Directeur de PJJ du 31 Mai 2010 et nous nous retirerons de ce CTPIR, sauf à ce que vous nous annonciez que vous changez de position.

Fait à Montreuil, le 27 Mai 2010

Les Représentants CGT-PJJ au CTPIR IDF-OM